



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2019-82**

Séance du 24 juin 2019

A vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle TOM MOREL, sise 188 rue des Fleuries 74570 Thorens-Glières, et sous la présidence, de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 73 - Présents : 36 - Pouvoirs : 6 - Votants : 42

OBJET : DÉLÉGATION CONFIEE A MONSIEUR LE MAIRE DE FILLIÈRE AFIN DE DÉPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME DANS LE CADRE DU PROJET DE CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE AUX OLLIÈRES (TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU « CITY »)

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BOUCHET R. - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - COICAUD C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DUPERTHUY J. - DURET Carole - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - JACOB C. - LARMURIER C. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. -

Excusés : BERTHOLIO C. - CURZILLAT L. (pouvoir CARREZ E.) - DELILLE M. (pouvoir BRUILLOT S.) - FILLARD C. (pouvoir TILLOY D.) - MACHEDA P. (pouvoir FAVRE-DEREZ R.) - RIBIOLLET C. (pouvoir AUGY A-L.) - RITTAUD A. (pouvoir ODORICO L.) - ROPHILLE C.

Absents : ANDREOLI C. - ANTHOINE D. - AVET LE VEUFE. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUIILLIERE C. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DUPONT D. - DURET Christian - FOSSATI-ROYON M-H. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - GURLIAT-CLERC C. - LAMBERSSENS P. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILLY C. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : PIQUOT X.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles R423-1, L422-1 et L425-3,

Vu la délibération n°2019-70 du conseil municipal en date du 13 mai 2019 et relative à la délégation confiée à Monsieur le Maire de Fillière pour déposer un dossier de permis de construire dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune (commune déléguée des Ollières),

Considérant que le projet de construction par la commune d'un groupe scolaire, situé sur la commune déléguée des Ollières, implique le déplacement de l'actuel « city » se trouvant sur les lieux des futurs travaux,

Considérant que le Maire doit être expressément autorisé par son Conseil Municipal pour déposer et signer toute autorisation d'urbanisme au nom de la commune, lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés,

Considérant, dès lors, qu'il convient que le Conseil Municipal habilite Monsieur le Maire de Fillière à déposer et signer la demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune, pour les travaux de déplacement du city, dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières,

Considérant que c'est dans ce cadre qu'il a été proposé à l'assemblée délibérante de déléguer à Monsieur le Maire l'autorisation de dépôt et de signature de l'autorisation d'urbanisme correspondante,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur Christian ANSELME, Maire de Fillière, à déposer, au nom de la commune, une autorisation d'urbanisme pour les travaux de déplacement du « city » dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune des Ollières,
- **Et Autorise** Monsieur le Maire de Fillière à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.



Le Maire

Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le :